



**Comité Technique National
Du 14 Septembre 2020**

-

BSCC

**L'organisation transitoire en PPDC et
PDC, à partir du 28 septembre 2020, dans
le cadre de la crise sanitaire du
coronavirus.**

1	CONTEXTE.....	3
2	Rappel des principes qui président à l'organisation transitoire du 11 mai ...	3
3	évolution de l'organisation transitoire à compter du 28 septembre 2020...	5
3.1	Une organisation qui doit permettre de renforcer la tenue des promesses clients sur tous nos produits et services.....	5
3.2	Un retour aux durées hebdomadaires de travail d'avant crise, ajusté d'une activité plus faible le samedi	5
3.3	Des principes d'organisation rétablis du lundi au vendredi.....	6
4	DIALOGUE SOCIAL	6
	ANNEXE 1 : Projet de décision relatif à l'organisation transitoire des PPDC et PDC, à compter du 28 septembre 2020.....	8

1 CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020 et jusqu'au 28 septembre, l'organisation transitoire au sein de la BSCC s'appuie sur une adaptation du volume d'activité, la simplification/adaptation de certains processus et une régulation et priorisation des activités et des produits distribués, le samedi en particulier, avec pour les facteurs un samedi travaillé sur 4.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, de l'adaptation des recommandations, du retour à une exigence accrue et légitime de nos clients au regard de la situation économique, la BSCC projette, à compter du 28 septembre, de déployer une nouvelle phase transitoire dans le retour au nominal des organisations afin de renforcer la tenue des promesses clients sur tous ses produits, cela toujours dans le respect des recommandations sanitaires évolutives.

Les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle phase d'organisation transitoire sont déclinées localement au niveau des établissements en concertation avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et les agents. Elles ont également fait l'objet d'un travail d'analyse en groupe pluridisciplinaire et été examinées en CHSCT.

L'impact négatif net de la crise pour la BSCC sur le REX est estimé à 1,1 milliard d'euros. L'activité courrier, qui a chuté jusqu'à moins de 50 % du TMJ au plus fort de la crise sanitaire, est à ce stade revenue à environ 70% de ce taux mais ne retrouvera probablement jamais celui escompté dans les prévisions stratégiques, qui intégraient déjà une baisse de trafic structurelle. Sans pouvoir compenser cette baisse, l'activité Colis reste quant à elle conjoncturellement en forte croissance.

Le taux d'absentéisme et l'évolution du virus et des consignes sanitaires continuent et continueront de faire l'objet d'un suivi et d'une attention permanente, la protection des postiers et de des clients restant la première des priorités de l'entreprise.

2 RAPPEL DES PRINCIPES QUI PRESIDENT A L'ORGANISATION TRANSITOIRE DU 11 MAI

L'organisation transitoire, en place depuis la semaine du 11 mai 2020 visait à s'intégrer dans un dispositif de reprise progressive d'activité avec :

- ✓ Une réalisation des services de proximité 6 jours sur 7 (sauf fériés)
- ✓ La distribution de la Presse Urgente assurée 6 fois par semaine (sauf fériés)
- ✓ Une fréquence de desserte de 6 jours (hors fériés et organisations spécifiques) pour les colis, les chronofacteurs, la distribution de la LR réception choisie, le relevage des BAL de Rue actives, la livraison des instances, le relevage bureaux de poste et les expé/retours Bal, ainsi que les produits nationaux et/ou internationaux prioritaires selon le capacitaire local (ex sites sans colis ou faible activité colis, ...) ou les évolutions demandées par les autorités de régulation
- ✓ Une fréquence de desserte a minima de 5 jours du lundi au vendredi (sauf fériés) pour les autres offres et services

- ✓ La réouverture de carré pro et des bureaux facteurs Guichetiers pour tendre vers le nominal.
- ✓ Un temps de travail des agents et managers opérationnels à 35 h hebdomadaires en moyenne.

Parallèlement, des dispositifs permettant une adaptation du volume d'activité et la simplification des gestes facteurs ont été déployés :

- Une maîtrise quotidienne de la gestion des flux envoyés vers la distribution pour adapter les volumes à traiter
- En accord avec nos clients expéditeurs, les flux colis ont été régulés afin de ne pas mettre en difficultés le réseau de bout en bout, et les engagements clients relatifs aux délais J+2 sont levés.
- La suspension de certains services comme la livraison contre-remboursement ou l'annonce d'un créneau horaire de livraison (« Predict »).
- La poursuite de la simplification de la distribution de la LR, un arrêté interministériel a été publié le 16 avril 2020 permettant la distribution des LR ou PPI recommandés en BAL avec attestation numérique sur l'honneur du facteur.
- L'adaptation du nombre de carrés entreprise ouverts en fonction des capacités opérationnelles, tout en essayant de tendre vers le nominal
- L'adaptation du nombre de boîtes de rue accessibles en fonction des capacités opérationnelles et du respect d'un maillage cohérent, en maintenant à minima 90% des boîtes de rue accessibles.

L'organisation transitoire des PPDC et PDC a ainsi été rétablie sur une base de 35 heures travaillées en moyenne, tout en s'appuyant sur une simplification de certains gestes, une régulation et une priorisation des activités et des produits distribués, le samedi en particulier avec, pour les facteurs, un samedi travaillé sur 4.

A compter du 5 septembre l'activité du samedi doit également intégrer :

- la poursuite de la reprise progressive de la distribution du courrier avec, pour priorité, la distribution de la lettre prioritaire de proximité
- la reprise progressive de la distribution des OS le samedi (tri des OS, flashage des OS destinés aux entreprises) et dans les sites qui en ont le capacitaire (sites sans ou avec peu de colis) la distribution des OS
- La reprise du chantier vrac colis dans les sites concernés.
- Le cas échéant toute autre activité déclarée prioritaire par le régulateur dans ce contexte particulier et son évolution.

Dans ces conditions et au regard de la reprise d'un certain nombre de services et flux, l'organisation transitoire est déclinée et au besoin adaptée localement.

Des renforts ont par ailleurs été mis en place pour répondre aux besoins conjoncturels et/ou géographiques spécifiques liés en particulier à l'activité colis.

3 EVOLUTION DE L'ORGANISATION TRANSITOIRE A COMPTER DU 28 SEPTEMBRE 2020

3.1 Une organisation qui doit permettre de renforcer la tenue des promesses clients sur tous nos produits et services

A compter du 28 septembre, l'organisation de la distribution doit garantir 6 jours sur 7 toutes les promesses clients et tous les engagements qualité de la Branche sur les produits et services qu'elle délivre (délais, flashages,...).

Les promesses clients et les engagements, en lien avec les autorités de régulation, tiennent compte de la situation et des recommandations sanitaires.

La fréquence de distribution sera :

- De 6 jours par semaine (sauf férié) pour 100%
 - ✓ Des collectes clients, BAL et Point de contact (BP, partenaires etc...)
 - ✓ Des services
 - ✓ De la distribution/livraison a minima des produits suivants :
 - Les Colis
 - Les Chronopost
 - La lettre Prioritaire
 - La Presse Urgente
 - La Lettre Verte et le G2
 - La LR
 - L'import
 - Les PPI suivis et les PPI OO > 5cm
 - Les G4 en limite de délais
 - Les spécificités à définir localement.
- A minima de 5 jours par semaine (sauf férié) pour tous les autres produits, offres et services de la BSCC
- L'IP selon les engagements contractuels.

Tout en garantissant toutes nos obligations (clients et SU), le samedi sera un jour avec une activité réduite par rapport aux autres jours.

La reprise des flux Colis ne permettra toutefois pas d'écouler les volumes en maintenant une organisation avec un samedi sur 4 travaillé.

Les organisations du travail d'avant crise seront par conséquent rétablies du lundi au vendredi, pour garantir toutes les promesses clients et tous les engagements de qualité de la Branche sur les produits et services qu'elle délivre (délais, flashage..), avec parallèlement une activité réduite le samedi de sorte qu'un certain nombre de samedi non travaillés puissent être maintenu.

3.2 Un retour aux durées hebdomadaires de travail d'avant crise, ajusté d'une activité plus faible le samedi

Les durées hebdomadaires de travail en vigueur avant le 16 mars seront rétablies.

Toutefois, l'activité courrier du samedi sera significativement réduite : ce principe sera garanti par la gestion des flux, dans le respect des délais contractuels, par les PIC. Cela

permettra de positionner prioritairement les jours de repos ce jour-là, dans la limite des besoins liés à l'activité le samedi propre à chaque site, sachant qu'ils ne donneront pas lieu à remplacement.

Pour les organisations du temps de travail générant plus de repos que l'activité ne permettrait d'en positionner le samedi, le reliquat sera placé sur les jours de moindre activité.

Des adaptations pourront être apportées, en concertation avec les organisations syndicales et les agents.

3.3 Des principes d'organisation rétablis du lundi au vendredi

Les tournées en vigueur avant le 16 mars se poursuivront du lundi au vendredi. Après concertation avec les agents et les organisations syndicales, des adaptations pourront être réalisées pour tenir compte de l'évolution de la situation et de l'activité locale.

L'organisation du samedi sera basée sur des secteurs adaptés à l'activité de cette journée et qui seront définis localement.

Dans le cadre du déploiement de cette nouvelle organisation transitoire en établissement, à compter du 28 septembre, il sera en particulier veillé à la poursuite du strict respect de l'ensemble des dispositions de l'accord « Facteurs 2017 ».

L'attribution des quartiers pourra se tenir en octobre 2020 sur la base des tournées qui se poursuivront du lundi au vendredi.

Les mises en œuvre de réorganisations à compter du 28 septembre devront respecter les principes d'organisation explicités ci-dessus.

Les modalités d'organisation sont déclinées localement par les directeurs d'établissement en concertation avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et les agents.

L'organisation transitoire mise en œuvre à compter du 28 septembre pourra évoluer localement, dans le respect du dialogue social en fonction de l'activité, du respect des promesses clients et des recommandations sanitaires et, au plus tard, sera valable jusqu'à la prochaine réorganisation locale.

4 DIALOGUE SOCIAL

Depuis le début de cette crise sanitaire, les organisations syndicales, les représentants du personnel, les CHSCT en particulier, ont été très étroitement tenus informés et associés aux différentes étapes et évolutions apportées aux dispositifs de prévention conçus et déployés.

L'organisation transitoire projetée à compter du 28 septembre a été présentée en CDSP de Branche le 23 juillet, puis en CDSP locale. Elle a par ailleurs donné lieu à un dialogue social et à un examen en groupe pluridisciplinaire, pour adapter au plus près des réalités locales l'organisation transitoire et les mesures de prévention, puis à information et consultation des CHSCT (détail fourni en annexe).

Le dialogue social se poursuivra dans les établissements dans les semaines à venir, avec les organisations syndicales et les représentants du personnel le cas échéant, pour :

- Suivre la situation et le bon déploiement de l'organisation transitoire
- Étudier les questions et éventuelles difficultés rencontrées
- Améliorer l'organisation transitoire au plus près des besoins et réalités locales (renfort colis, dispersion colis PPDC vers site de distribution le samedi, aide à la distribution le samedi, suivi du capacitaire, etc...)
- Partager les besoins et conditions de mise en œuvre des ajustements qui s'avèreraient nécessaires
- Préparer la peak period.

ANNEXE 1 : PROJET DE DECISION RELATIF A L'ORGANISATION TRANSITOIRE DES PPDC ET PDC, A COMPTER DU 28 SEPTEMBRE 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, la BSCC a adapté ses organisations pour protéger la santé des postiers et des clients, assurer la continuité et l'accessibilité de ses activités prioritaires sur tout le territoire, notamment ses missions de service public et contribuer ainsi à la reprise économique.

Après le déploiement de plusieurs phases successives dans la gestion de cette crise, la BSCC est amenée à déployer une nouvelle organisation transitoire pour renforcer la tenue des promesses clients sur tous ses produits et services.

Cette organisation, qui reste provisoire au regard de l'incertitude des marchés, des flux, et de la situation sanitaire, entrera en vigueur à compter du 28 septembre 2020 et sera valable, au plus tard, jusqu'à la prochaine réorganisation de l'établissement.

Cette organisation offre à de nombreux postiers la possibilité de bénéficier de jours de repos le samedi, journée à faible volume d'activité grâce à la régulation du trafic en amont.

Les Directeurs d'Etablissement sont en responsabilité pour préciser, et adapter le cas échéant, cette organisation transitoire, en regard des particularités, des nécessités et situations locales, dans le respect des principes d'organisation retenus et en concertation avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et les agents.

Dans tous les cas, les organisations doivent garantir le respect des consignes sanitaires et la protection des postiers et des clients.

Article 1

A compter du 28 septembre, l'organisation de la distribution doit garantir, 6 jours sur 7, toutes les promesses clients et tous les engagements qualité de la Branche sur les produits et services qu'elle délivre (délais, flashages,...).

La fréquence de distribution sera :

- De 6 jours par semaine (sauf férié) pour 100% :
 - ✓ Des collectes clients, BAL et Point de contact (BP, partenaires etc...)
 - ✓ Des services
 - ✓ De la distribution/livraison a minima des produits suivants :
 - Les Colis
 - Les Chronopost
 - La lettre Prioritaire
 - La Presse Urgente
 - La Lettre Verte et le G2
 - La LR
 - L'import
 - Les PPI suivis et les PPI OO > 5cm
 - Les G4 en limite de délais
 - Les spécificités à définir localement.

- A minima de 5 jours par semaine (sauf férié) pour tous les autres produits, offres et services de la BSCC
- L'IP selon les engagements contractuels.

Tout en garantissant toutes nos obligations (clients et service universel), le samedi sera un jour avec une activité réduite par rapport aux autres jours.

Les durées hebdomadaires de travail en vigueur avant le 16 mars seront rétablies.

Toutefois, l'activité courrier du samedi sera significativement réduite : ce principe sera garanti par la gestion des flux, dans le respect des délais contractuels, par les PIC. Cela permettra de positionner prioritairement les jours de repos ce jour-là, dans la limite des besoins liés à l'activité le samedi propre à chaque site, sachant qu'ils ne donneront pas lieu à remplacement.

Pour les organisations du temps de travail générant plus de repos que l'activité ne permettrait d'en positionner le samedi, le reliquat sera placé sur les jours de moindre activité.

Des adaptations à ces principes peuvent être apportées localement, en concertation avec les organisations syndicales et les agents.

L'organisation du samedi sera basée sur des secteurs adaptés à l'activité de cette journée et qui seront définis localement.

La « vente des quartiers » pourra se tenir en octobre sur la base des tournées qui se poursuivront du lundi au vendredi.

Les mises en œuvre de réorganisations à compter du 28 septembre devront respecter les principes d'organisation explicités ci-dessus.

Les modalités d'organisation sont déclinées, le cas échéant adaptées localement, par les directeurs d'établissement en concertation avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et les agents.

L'organisation transitoire mise en œuvre à compter du 28 septembre pourra évoluer localement, dans le respect du dialogue social en fonction de l'activité, du respect des promesses clients et des recommandations sanitaires et, au plus tard, sera valable jusqu'à la prochaine réorganisation locale.

Article 2

Cette décision fera l'objet d'une publication au bulletin de La Poste.

ANNEXE 2 : Avis des CHSCT (au 2/09/20)

établissement	Date de la tenue	Résultat du vote
ABBEVILLE LES 3 RIVIERES PDC1	21/08/2020	Favorable
AGDE MER ET LACS PDC1	20/08/2020	Défavorable
AIMARGUES PDC1	25/08/2020	Défavorable
AIX EN PROVENCE PPDC	05/08/2020	Défavorable
AJACCIO VITTULO PDC	27/08/2020	Défavorable
ALBERTVILLE PPDC	24/08/2020	Avis rendu
ALES PPDC	21/08/2020	Avis rendu
AMBERIEU EN BUGEY PPDC	20/08/2020	Défavorable
ANGERS PPDC MF	25/08/2020	Défavorable
ANNECY PDC1	19/08/2020	Favorable
ANTIBES WEISWEILLER PPDC / GRAND SOPHIA	10/08/2020	Favorable
ANTONY PPDC	21/08/2020	Avis rendu
ARGENTAN PPDC	24/08/2020	Défavorable
ARGENTON SUR CREUSE PDC1	12/08/2020	Défavorable
ARGOAT PDC	18/08/2020	Défavorable
ARLES ALPILLES CAMARGUE	13/08/2020	Défavorable
ARQUES ST OMER PPDC	21/08/2020	Favorable
AUBAGNE LA CIOTAT PPDC	24/08/2020	Défavorable
AUBENAS MONTS ET CEVENNES PPDC	24/08/2020	Défavorable
AUBERGENVILLE PPDC	19/08/2020	Défavorable
AUCH PPDC	21/08/2020	Défavorable
AUDINCOURT AIRE URBAINE PPDC	14/08/2020	Défavorable
AULNAY SOUS BOIS PPDC	14/08/2020	Favorable
AURAY PDC1	24/08/2020	Défavorable
AURILLAC PPDC	11/08/2020	Avis rendu
AVALLON PDC1	21/08/2020	Défavorable
AVIGNON PPDC	14/08/2020	Défavorable
AVRANCHES PDC1	24/08/2020	Défavorable
AZE CHATEAU GONTIER PPDC	20/08/2020	Défavorable
BAGNOLS SUR CEZE PDC1	14/08/2020	Défavorable
BAILLEUL PDC1	20/08/2020	Défavorable
BAR LE DUC PPDC	13/08/2020	Défavorable
BASTIA CTC	13/08/2020	Défavorable
BAYEUX PDC1	24/08/2020	Défavorable
BEAUMONT LES VALENCE PDC1	20/08/2020	Défavorable
BEAUNE PDC1	31/07/2020	Défavorable
BEAUVAIS PPDC	25/08/2020	Défavorable
BELFORT LE LION PPDC	14/08/2020	Défavorable
BERGERAC	18/08/2020	Défavorable
BERNAY PDC1	26/08/2020	Défavorable
BESANCON PAYS DE VAUBAN PPDC	24/08/2020	Défavorable
BETHUNE PDC1	31/08/2020	Défavorable

BIGANOS	06/08/2020	Défavorable
BLAIN PDC1	24/08/2020	Favorable
BLOIS PPDC	21/08/2020	Défavorable
BOBIGNY PDC1	31/07/2020	Défavorable
BOIS GUILLAUME PPDC	24/08/2020	Défavorable
BOISSY SAINT LEGER	24/08/2020	Défavorable
BONCHAMP LES LAVAL PPDC	20/08/2020	Défavorable
BONDUES PDC1	25/08/2020	Favorable
BONDY PDC1	24/08/2020	Défavorable
BORDEAUX MERIADECK	20/08/2020	Avis rendu
BORGO GHISO PDC	20/08/2020	Défavorable
BOURG EN BRESSE PPDC	14/08/2020	Défavorable
BOURGES PDC1	21/08/2020	Défavorable
BOURGOIN JALLIEU LA MALADIERE PPDC	24/08/2020	Favorable
BOUXIERES NANCY COURONNE PPDC	20/08/2020	Défavorable
BREST DOURJACQ PDC1	28/08/2020	Défavorable
BRIANCON PDC1	21/08/2020	Favorable
BRIGNOLES PROVENCE VERTE PPDC	07/08/2020	Favorable
BRIONNE PDC1	24/08/2020	Défavorable
BRUGUIERES PPDC	24/08/2020	Défavorable
BRY SUR MARNE PPDC	24/08/2020	Défavorable
BUSSY ST GEORGES PPDC	20/08/2020	Défavorable
CAGNES MER ET BAOUS PPDC	12/08/2020	Défavorable
CALAIS PDC1	16/07/2020	Favorable
CAMBRAI PDC1	24/08/2020	Favorable
CANNES PPDC	11/08/2020	Défavorable
CARBON BLANC	28/08/2020	Carence
CARCASSONNE TERRES CATHARES PPDC	21/08/2020	Défavorable
CARVIN PDC1	21/08/2020	Défavorable
CAVAILLON PDC1	24/08/2020	Défavorable
CENTRE BRETAGNE PDC	28/08/2020	Défavorable
CHALETTE PPDC	14/08/2020	Défavorable
CHALLANS PDC1	21/08/2020	Favorable
CHALON SUR SAONE PPDC	25/08/2020	Défavorable
CHAMBERY PPDC	21/08/2020	Défavorable
CHARGE AMBOISE PPDC	04/08/2020	Défavorable
CHARLEVILLE MEZIERES PPDC	20/08/2020	Défavorable
CHATEAU CHINON VILLE PDC1	12/08/2020	Défavorable
CHATEAUDUN PDC1	21/08/2020	Défavorable
CHATELLERAULT PDC1	25/08/2020	Défavorable
CHATILLON BELLEGARDE PPDC	21/08/2020	Défavorable
CHAUMONT PPDC	18/08/2020	Défavorable
CHERBOURG OCTEVILLE PDC1	24/08/2020	Défavorable
CHEVILLY LARUE RUNGIS PPDC	24/08/2020	Défavorable
CHOLET PPDC	24/08/2020	Favorable

CLERMONT FERRAND PDC1	13/08/2020	Défavorable
CLICHY SOUS BOIS PDC1	20/08/2020	Défavorable
CLUSES PPDC	25/08/2020	Défavorable
COGNAC PDC1	17/08/2020	Défavorable
COLMAR LIBERTE PPDC	20/08/2020	Défavorable
COLOMBELLES PDC1	28/08/2020	Avis rendu
COLOMBES PDC1	21/08/2020	Expertise
COMPIEGNE PDC1	25/08/2020	Défavorable
CONFOLENS PDC1	24/08/2020	Défavorable
CORBAS PPDC	13/08/2020	Défavorable
COUDEKERQUE DUNKERQUE PPDC	21/08/2020	Favorable
COULAINES PDC1	24/08/2020	Défavorable
COURCOURONNES PPDC	13/08/2020	Favorable
COURNON D AUVERGNE PPDC	12/08/2020	Défavorable
CRETEIL FRANCE LIBRE PDC1	24/08/2020	Défavorable
CROISSY SUR SEINE LA PLAINE PDC1	28/08/2020	Défavorable
CROUY SOISSONS PDC1	26/08/2020	Défavorable
CUSSET VICHY PPDC	07/08/2020	Défavorable
DARDILLY TECHLID PPDC	25/08/2020	Avis rendu
DEOLS CHATEAUROUX PPDC	31/07/2020	Défavorable
DIGNE LES BAINS PPDC	21/08/2020	Avis rendu
DIJON NORD PPDC	12/08/2020	Défavorable
DINAN PDC	24/08/2020	Défavorable
DOLE LES TROIS VALLEES PPDC	20/08/2020	Avis rendu
DOMONT PDC1	01/09/2020	Défavorable
DRAVEIL PPDC	21/08/2020	Défavorable
DREUX PPDC	19/08/2020	Défavorable
EGLETONS PDC1	05/08/2020	Favorable
EPERNAY PDC1	24/08/2020	Favorable
EPINAL PPDC	21/08/2020	Avis rendu
ERAGNY PPDC	01/09/2020	Défavorable
ERGUE GABERIC QUIMPER PPDC	11/08/2020	Défavorable
EVREUX PPDC	25/08/2020	Défavorable
EYBENS PPDC	25/08/2020	Avis rendu
FARGUES	25/08/2020	Favorable
FAULQUEMONT PPDC	14/08/2020	Défavorable
FECAMP PDC1	24/08/2020	Favorable
FEYTIAT PDC1	25/08/2020	Favorable
FLEAC PPDC	20/08/2020	Favorable
FLERS PDC1	24/08/2020	Défavorable
FONDETTES PPDC	29/07/2020	Favorable
FONTENAY LE COMTE PDC1	24/08/2020	Défavorable
FONTENAY LE FLEURY PDC1	21/08/2020	Favorable
FONTENAY SOUS BOIS PDC1	20/08/2020	Défavorable
FORGES LES EAUX PDC1	21/08/2020	Avis rendu

FOUGERES PDC	24/08/2020	Défavorable
GAP PPDC	13/08/2020	Défavorable
GARDANNE AVON PDC1	04/08/2020	Défavorable
GAZERAN RAMBOUILLET PDC1	21/08/2020	Favorable
GELLAINVILLE PPDC	18/08/2020	Défavorable
GENNEVILLIERS PPDC	21/08/2020	Avis rendu
GIEN PDC1	31/07/2020	Défavorable
GRAULHET PORTES DU TARN PDC1	20/08/2020	Défavorable
GRENOBLE CHAVANT PDC1	24/08/2020	Défavorable
GUERANDE PDC1	31/07/2020	Favorable
GUERET PPDC	12/08/2020	Favorable
GUEUGNON PDC1	13/08/2020	Défavorable
HAGUENAU RHIN ET MODER PPDC	20/08/2020	Défavorable
HEILLECOURT GRAND NANCY PPDC	31/07/2020	Défavorable
HERMILLON ST JEAN PDC1	20/08/2020	Défavorable
HOMECOURT ORNE PDC1	13/08/2020	Défavorable
HYERES PPDC	07/08/2020	Défavorable
ILLE ET BROCELIANDE PPDC	30/07/2020	Défavorable
INGRE PPDC	13/08/2020	Avis rendu
ISSOIRE PDC1	20/08/2020	Avis rendu
IVRY BIEVRE SEINE PDC1	24/08/2020	Défavorable
L ISLE JOURDAIN PDC1	24/08/2020	Défavorable
LA FERTE BERNARD PDC1	24/08/2020	Défavorable
LA FLECHE PDC1	20/08/2020	Défavorable
LA NORVILLE PPDC	24/08/2020	Défavorable
LA PLAINE SAINT DENIS PPDC	08/06/2020	Défavorable
LA ROCHE SUR YON BELL PPDC	21/08/2020	Défavorable
LA SEYNE NORALE PPDC	07/08/2020	Favorable
LAMOTTE BEUVRON PPDC	25/08/2020	Défavorable
LAON PPDC	25/08/2020	Avis rendu
LE CREUSOT PPDC	21/08/2020	Avis rendu
LE HAVRE PPDC	24/08/2020	Avis rendu
LE MANS PDC1	06/08/2020	Défavorable
LE PASSAGE	14/08/2020	Favorable
LE PUY EN VELAY PPDC	13/08/2020	Avis rendu
LES ARCS DRACENIE PPDC	21/08/2020	Défavorable
LES HERBIERS PDC1	13/08/2020	Défavorable
LES SABLES D OLLONNE PDC1	24/08/2020	Défavorable
LES ULIS COURTABOEUF PPDC	25/08/2020	Défavorable
LIBOURNE	25/08/2020	Défavorable
LIEVIN PDC1	21/08/2020	Avis rendu
L'ILE ROUSSE PDC	24/08/2020	Défavorable
LIMOGES UZURAT PDC1	11/08/2020	Défavorable
LISIEUX PDC1	24/08/2020	Expertise
LORIENT PDC	25/08/2020	Défavorable

LOURDES PDC1	13/08/2020	Défavorable
LUXEUIL PAYS DES VOSGES SAONOISES PDC1	14/08/2020	Défavorable
LYON 08 PPDC	24/08/2020	Défavorable
LYON CENTRE PPDC	24/08/2020	Défavorable
MACON PPDC	10/08/2020	Défavorable
MALAUZAT RIOM PDC1	17/08/2020	Défavorable
MANOSQUE PPDC	24/08/2020	Défavorable
MAREUIL LES MEAUX PPDC	05/08/2020	Favorable
MARSAC	07/08/2020	Défavorable
MARSEILLE CORNICHE ET CALANQUES PDC1	24/08/2020	Avis rendu
MARSEILLE ESTAQUE ETOILE PDC1	24/08/2020	Défavorable
MARSEILLE EUROMEDITERRANEE PPDC	24/08/2020	Avis rendu
MARSEILLE VALLEE DE LHUVEAUNE PPDC	24/08/2020	Avis rendu
MARTIGUES / ISTRES	24/08/2020	Défavorable
MAUBEUGE PDC1	25/08/2020	Favorable
MAYENNE PPDC	20/08/2020	Défavorable
MENDE PPDC	21/08/2020	Défavorable
MENTON PDC1	14/08/2020	Défavorable
MERIGNAC	14/08/2020	Défavorable
METZ PPDC	10/08/2020	Défavorable
MEUDON PPDC	21/08/2020	Expertise
MEYLAN PDC1	25/08/2020	Défavorable
MITRY MORY PPDC	08/07/2020	Favorable
MOIRANS PPDC	24/08/2020	Avis rendu
MOISSY CRAMAYEL PPDC	29/07/2020	Défavorable
MOLSHEIM PPDC	21/08/2020	Défavorable
MONETEAU PPDC	21/08/2020	Défavorable
MONT DE MARSAN PPDC	26/08/2020	Favorable
MONTELMAR PPDC	24/08/2020	Défavorable
MONTIGNY PDC1	21/08/2020	Favorable
MONTLUCON ENTREPRISES PPDC	21/08/2020	Défavorable
MONTPELLIER GRD PDC1	20/08/2020	Avis rendu
MONTREUIL PDC1	08/07/2020	Favorable
MONTRouGE PDC1	21/08/2020	Expertise
MORLAAS PDC1	25/08/2020	Favorable
MORLAIX PDC1	21/08/2020	Défavorable
MORTEAU PAYS DES MICROTECHNIQUE PPDC	07/08/2020	Favorable
MOUGUERRE PPDC	04/08/2020	Défavorable
MULHOUSE PPDC	21/08/2020	Défavorable
NANTERRE LA DEFENSE PPDC	21/08/2020	Expertise
NANTERRE RUEIL PPDC	20/08/2020	Expertise
NANTES BRETAGNE PDC1	24/08/2020	Défavorable
NARBONNE CORBIERES LITTORAL PPDC	25/08/2020	Défavorable
NARROSSE GRAND DAX PPDC	07/08/2020	Défavorable
NEMOURS PPDC	25/08/2020	Favorable

NEUILLY PLAISANCE PPDC / ROSNY Ss BOIS	31/08/2020	Défavorable
NICE SAINT BARTHELEMY PDC1	21/08/2020	Défavorable
NIMES PPDC	21/08/2020	Défavorable
NIORT PPDC	20/08/2020	Défavorable
NORT SUR ERDRE PDC1	07/08/2020	Défavorable
ORANGE PDC1	24/08/2020	Défavorable
ORLEANS DROITS DE L HOMME PDC1	20/08/2020	Défavorable
ORTHEZ PDC1	13/08/2020	Défavorable
PALISEAU PDC1	20/08/2020	Défavorable
PARIS 07 PPDC	25/08/2020	Défavorable
PARIS 08 PPDC	20/08/2020	Défavorable
PARIS 09 PPDC	20/08/2020	Défavorable
PARIS 12 PPDC	21/08/2020	Favorable
PARIS 14 PPDC	25/08/2020	Défavorable
PARIS 15 PPDC	24/08/2020	Défavorable
PARIS 18 PPDC	24/08/2020	Avis rendu
PARIS 20 PPDC	21/08/2020	Défavorable
PARIS LA CHAPELLE PPDC	21/08/2020	Favorable
PARTHENAY PPDC	07/08/2020	Défavorable
PAU PORTE DES PYRENEES PPDC	06/08/2020	Défavorable
PERIGNY PPDC	13/08/2020	Défavorable
PERPIGNAN LA CATALANE PPDC	25/08/2020	Avis rendu
PERRIGNY MONTS ET MONTAGNE PPDC	20/08/2020	Défavorable
PESSAC	18/08/2020	Avis rendu
PETITE FORET GRAND VALENCIENNES PPDC	21/08/2020	Défavorable
PLAISANCE DU TOUCH PPDC	06/08/2020	Défavorable
PLOERMEL PDC1	20/08/2020	Défavorable
POITIERS PDC1	17/08/2020	Défavorable
PONT DU CHATEAU PPDC	25/08/2020	Défavorable
PONTARLIER MT D OR PAYS COURBET PPDC	20/08/2020	Avis rendu
PONTIVY PDC1	20/08/2020	Défavorable
PORTO VECCHIO PDC	28/07/2020	Défavorable
POUILLY EN AUXOIS PDC1	24/08/2020	Défavorable
POULAINVILLE AMIENS PPDC	21/08/2020	Défavorable
PPDC NANTES NORD CARQUEFOU	21/08/2020	Défavorable
PPDC NANTES SUD LES SORINNIERES	24/08/2020	Défavorable
PROVINS PPDC	03/09/2020	Avis rendu
REIMS PPDC	24/08/2020	Favorable
RENNES PDC	12/08/2020	Avis rendu
REZE PDC1	10/08/2020	Défavorable
RIORGES ROANNE PPDC	05/08/2020	Défavorable
ROCHEFORT PDC1	11/08/2020	Défavorable
ROGNAC PPDC	31/07/2020	Défavorable
ROMANS COEUR DE DROME PDC1	21/08/2020	Défavorable
ROOST WARENDIN DOUAI PDC1	11/08/2020	Favorable

ROSPORDEN PDC1	11/08/2020	Défavorable
ROUBAIX PPDC	30/07/2020	Favorable
ROUEN PPDC	25/08/2020	Défavorable
ROYAN PDC1	05/08/2020	Défavorable
RUMILLY PDC1	21/08/2020	Défavorable
SAINT AFFRIQUE SUD AVEYRON PDC1	02/09/20	Favorable
SAINT AMAND MONTROND PDC1	18/08/2020	Favorable
SAINT BRIEUC PPDC	21/08/2020	Défavorable
SAINT CHAMOND PAYS DU GIER PDC1	25/08/2020	Défavorable
SAINT CLOUD PPDC	21/08/2020	Expertise
SAINT DIE PPDC	06/08/2020	Défavorable
SAINT ETIENNE SUD LOIRE PPDC	20/08/2020	défavorable
SAINT GAUDENS PDC1	19/08/2020	Défavorable
SAINT GERMAIN EN LAYE PDC1	25/08/2020	Défavorable
SAINT GIBRIEN PDC1	24/08/2020	Favorable
SAINT HERBLAIN PDC1	21/08/2020	Défavorable
SAINT JEAN DE SOUDAIN PDC1	24/08/2020	Défavorable
SAINT JEAN DE VERGES PPDC	03/09/2020	Défavorable
SAINT JOUAN PPDC	11/08/2020	Défavorable
SAINT JUNIEN PDC1	11/08/2020	Défavorable
SAINT LO PPDC	19/08/2020	Défavorable
SAINT NAZAIRE PPDC	31/07/2020	Défavorable
SAINT PALAIS PDC1	25/08/2020	Défavorable
SAINT POL SUR TERNOISE PDC1	14/08/2020	Défavorable
SAINT SAUVEUR LE VICOMTE PDC1	24/08/2020	Défavorable
SAINT VINCENT DE TYROSSE PDC1	06/08/2020	Défavorable
SAINTES PPDC	12/08/2020	Défavorable
SALON DE PROVENCE PDC1	25/08/2020	Défavorable
SARLIAC	06/08/2020	Défavorable
SAUMUR PDC1	24/08/2020	Favorable
SAVIGNY SUR ORGE PDC1	24/08/2020	Avis rendu
SCHILTIGHEIM STRASBOURG PPDC	20/08/2020	Défavorable
SEDAN PDC1	18/08/2020	Avis rendu
SEGRE PDC1	21/08/2020	Favorable
SMARVES PDC1	28/08/2020	Avis rendu
SORIGNY PDC1	11/08/2020	Favorable
ST DENIS LES SENS PPDC	31/07/2020	Favorable
ST GELY DU FESC LEZ PIC CAMARGUE PDC1	21/08/2020	Favorable
ST GENIS DES FONTAINES TECH MED PPDC	21/08/2020	Défavorable
ST GENIS LAVAL PDC1	07/08/2020	défavorable
ST HILAIRE LOULAY MONTAIGU PDC1	13/08/2020	Défavorable
ST HIPPOLYTE DU FORT PDC1	24/08/2020	Expertise
ST JUST ST RAMBERT GRAND FOREZ PDC1	27/08/2020	Avis rendu
ST LAURENT BLANGY PPDC	21/08/2020	Défavorable
St MARTIN BOULOGNE PDC1 (Marquise PPDC)	20/08/2020	Favorable

ST MEDARD EN JALLES	20/08/2020	Défavorable
ST MICHEL SUR ORGE PDC1	20/08/2020	Défavorable
ST QUENTIN PPDC	25/08/2020	Défavorable
ST SYLVAIN D ANJOU PPDC	24/08/2020	Favorable
THONVILLE PPDC	18/08/2020	Défavorable
THONON LES BAINS PDC1	17/08/2020	Favorable
TOULON LA RODE PDC1	12/08/2020	Favorable
TOULOUSE CAPITOLE PDC1	05/08/2020	Défavorable
TOULOUSE NORD PDC1	21/08/2020	Défavorable
TOURNON MONT ET VIGNOBLES PPDC	27/08/2020	Avis rendu
TOURS GRAND TOURS PDC1	27/07/2020	Défavorable
TREGOR PDC	25/08/2020	Défavorable
TRELAZE PDC1	24/08/2020	Favorable
TROYES PPDC	21/08/2020	Avis rendu
TULLE PPDC	28/07/2020	Favorable
USSAC PAYS DE BRIVE PPDC	21/08/2020	Défavorable
VAL DE REUIL PPDC	24/08/2020	Défavorable
VALFRAMBERT ALENCON PDC1	24/08/2020	Défavorable
VALLEE DE VILAINE SUD PPDC	27/07/2020	Défavorable
VANNES LE PRAT PPDC	21/08/2020	Défavorable
VARENNES VAUZELLES PPDC	21/08/2020	Favorable
VAULX EN VELIN PPDC	21/08/2020	Favorable
VAUX LE PENIL MELUN PPDC	02/09/2020	Favorable
VEDENE PROVENCE PDC1	24/08/2020	Avis rendu
VENDRES PAYS D ORB TERRES ET MER PPDC	20/08/2020	Défavorable
VERDUN PPDC	18/08/2020	Défavorable
VERNON PDC1	24/08/2020	Défavorable
VERSAILLES PDC1	21/08/2020	Défavorable
VERSON CAEN PPDC	28/08/2020	Avis rendu
VESOUL PLAINES DE HAUTE SAONE PPDC	07/08/2020	Défavorable
VIENNE PPDC	27/08/2020	Défavorable
VIERZON PDC1	19/08/2020	Défavorable
VILLEFRANCHE SUR SAONE BEAUJOLAIS PPDC	25/08/2020	Défavorable
VILLEJUIF PDC1	24/08/2020	Défavorable
VILLENEUVE D ASCQ PDC1	14/08/2020	Favorable
VILLENEUVE SUR LOT	05/08/2020	Défavorable
VILLETANEUSE PDC1	19/08/2020	Défavorable
VILLEURBANNE PPDC	24/08/2020	Défavorable
VIRE PDC1	21/08/2020	Défavorable
VITROLLES ETANG COTE BLEUE	24/08/2020	Défavorable
WOUSTVILLER PDC1	24/08/2020	Défavorable
YVETOT PPDC	28/08/2020	Avis rendu
YZEURE MOULINS PPDC	10/08/2020	Défavorable